



VILLE DE MOLSHEIM
67120

REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS**

COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN – DINSHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -
GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM



VILLE DE MUTZIG
67190

DELIBERATIONS DU COMITE-DIRECTEUR
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020

Nombre de membres
du Comité-Directeur
du Syndicat **22**

Nombre de membres
qui se trouvent en
fonction **22**

Nombre de délégués :
- présents : **16**
- représentés : **3**
TOTAL **19**

L'an deux mille vingt, le jeudi 10 décembre à 18 heures 00, le Comité-Directeur du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'ALTORF :

M. Bruno EYDER, Maire
Mme Laurence HOMMEL, Adjointe

Pour la commune de DACHSTEIN :

M. Jean-Claude ANDRE, Maire

Pour la commune de DINSHEIM :

Mme Marie-Reine FISCHER, Maire

Pour la commune d'ERGERSHEIM :

Mme Marianne WEHR, Maire
M. Eric BOEHLER, Adjoint

Pour la commune de GRESSWILLER

M. Pierre THIELEN, Maire
Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe

Pour la ville de MOLSHEIM :

M. Laurent FURST, Maire
M. Philippe HEITZ, Adjoint

Pour la ville de MUTZIG :

M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
Mme Caroline PFISTER, Adjointe
Mme Armelle MORGENTHALER, Cons.Mun.,
M. Alexandre MONTEIRO, Cons.Mun.,

Pour la commune de SOULTZ-LES-BAINS :

Pour la commune de WOLXHEIM :

M. Adrien KIFFEL, Maire
Mme Nathalie DESCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Jean-Claude DEISS
M. Martial HELLER
M. Dominique CHRISTOPHE

ayant donné procuration à M. Jean-Claude ANDRE
ayant donné procuration à M. Laurent FURST
ayant donné procuration à Mme Marie-Reine FISCHER

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2020**

N° 20-15

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 5 mars 2020, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 10 décembre 2020 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**approuve
à l'unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 5 mars 2020, dans les forme et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE PLENIERE DU 30 JUILLET 2020**

N° 20-16

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Procès-Verbal des délibérations de la séance plénière du 30 juillet 2020, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 10 décembre 2020 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**approuve
à l'unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance plénière du 30 juillet 2020, dans les forme et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DU DELEGUE LOCAL DES ELUS REPRESENTANT LE SIVOM AUPRES DU COMITE NATIONAL D’ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)

N° 20-17

LE COMITE-DIRECTEUR

VU sa délibération N° 12-16 du 13 décembre 2012 décidant d’adhérer au Groupement d’Action Sociale du Bas-Rhin ;

CONSIDERANT que ce dispositif permet de bénéficier corrélativement de l’adhésion au Comité National d’Action Sociale ;

CONSIDERANT que chaque Collectivité membre est représentée au C.N.A.S. par un délégué représentant les élus et un délégué représentant les agents ;

CONSIDERANT que le représentant des élus est désigné par le Comité-Directeur, parmi ses membres ;

CONSIDERANT que suite au renouvellement général du Comité-Directeur du 30 juillet 2020, il s’agit de désigner ce délégué ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
désigne**

Madame Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-sur-BRUCHE, en tant que déléguée locale des élus représentant le SIVOM auprès du Comité National d’Action Sociale

OBJET : FINANCES ET BUDGET – AUTORISATION DE DEPENSES D’INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

N° 20-18

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Budget Primitif de recettes et dépenses présumées de l’exercice 2020, arrêté par le Comité-Directeur en sa séance ordinaire du 5 mars 2020 ;

CONSIDERANT que l’engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d’investissement seront nécessaires en 2021 avant l’adoption du Budget de l’exercice 2021 ;

VU ainsi l’article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à engager, liquider et mandater en 2021, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2020, telles que présentées ci-dessous :

CHAPITRE	Crédits 2020	Autorisations 2021
Chapitre 20	86 280,00	21 570,00
2031 - Etudes	86 280,00	21 570,00
Chapitre 21	1 823 028,92	455 757,00
2111 - Terrains nus	53 755,28	10 000,00
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	-	150 000,00
21318 - Autres bâtiments publics	1 392 272,63	226 507,00
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000,00	1 250,00
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	150 000,00	27 500,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	40 000,00	5 000,00
2188 - Autres immobilisations corporelles	182 001,01	35 500,00

OBJET : TRAVAUX – CENTRE DE LOISIRS DE MOLSHEIM-MUTZIG – REHABILITATION DES INSTALLATIONS TENNISISTIQUES : ADOPTION DU PROJET ET POURSUITE DE LA PROCEDURE

N° 20-19

LE COMITE-DIRECTEUR

CONSIDERANT que les installations tennistiques du Centre de Loisirs nécessitent d'être réhabilitées ;

VU ainsi le projet technique établi par les services du SIVOM, consistant :

- à la réfection des cours extérieurs N° 5 et 6. La surface de jeu est prévue à l'identique des cours 1, 2, 3 et 4, à savoir un revêtement aiguilleté en fibre 100 % polypropylène avec épandage de brique pilée,
- au remplacement de la clôture grillagée périphérique des 6 courts,
- à la mise en place d'un système d'éclairage LED sur les courts N° 5 et 6,
- à la reprise des cheminements d'accès aux 6 courts,
- à la réalisation d'une terrasse de 150 m² attenante au Club-House ;

VU le devis en résultant estimant le montant des travaux de ce projet à 188.017,00 € H.T., soit 225.620,40 T.T.C. ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

à l'unanimité

1° adopte

la consistance technique du projet de réhabilitation des installations tennistiques du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG consistant :

- à la réfection des cours extérieurs N° 5 et 6. La surface de jeu est prévue à l'identique des cours 1, 2, 3 et 4, à savoir un revêtement aiguilleté en fibre 100 % polypropylène avec épandage de brique pilée,
- au remplacement de la clôture grillagée périphérique des 6 courts,
- à la mise en place d'un système d'éclairage LED sur les courts N° 5 et 6,

- à la reprise des cheminements d'accès aux 6 courts,
- à la réalisation d'une terrasse de 150 m² attenante au Club-House, estimé à 188.017,00 € H.T., soit 225.620,40 T.T.C.,

2° décide

de procéder à la dévolution des travaux, conformément au Code des Marchés Publics,

3° autorise

Monsieur le Président ou Vice-Président délégué à signer tout document concourant à la réalisation et au financement de cette opération, notamment les marchés de travaux s'y rapportant.

* * *